

RCS : PARIS  
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 11571  
Numéro SIREN : 477 487 011  
Nom ou dénomination : LOVELY

Ce dépôt a été enregistré le 24/01/2020 sous le numéro de dépôt 4711



20200047112018

DATE DEPOT : 24/01/2020

N° DE DEPOT : 4711

N° GESTION : 2004B11571

N° SIREN : 477487011

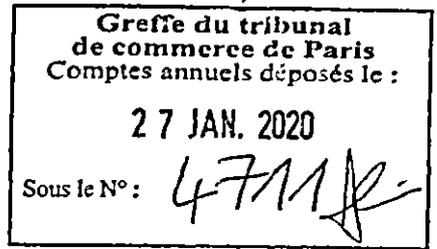
DENOMINATION : LOVELY

ADRESSE : 39 R DIDOT 75014 PARIS

MILLESIME : 2018

**SARL LOVELY COIFFURE**  
Société à responsabilité limitée  
au capital de 7 500,00 Euros  
Siège social : 39 RUE DIDOT

75014 PARIS  
R.C.S : 477 487 011



-----

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/06/2019**  
**AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2018**

**Résultat – Affectation**

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2018** faisant ressortir un bénéfice de **1 259,84** Euros.

A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **-50 977,72** Euros.

Le résultat à affecter ressort ainsi à **-49 717,88** Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **-49 717,88** Euros, de la façon suivante :

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2018** faisant ressortir un bénéfice de **1 259,84** Euros.

A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **-50 977,72** Euros.

Le résultat à affecter ressort ainsi à **-49 717,88** Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **-49 717,88** Euros, de la façon suivante :

Pour copie certifiée conforme  
La gérance

*V. P. Marinucci*

**SARL LOVELY COIFFURE**  
S.A.R.L. au capital de 7 500,00 Euros  
Siège social : 39 RUE DIDOT

75014 PARIS  
R.C.S : 477487011

---

**Rapport de gestion sur les opérations**  
**de l'exercice clos le 31/12/2018**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31/12/2018 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles retenues pour l'exercice précédent.

L'annexe aux comptes annuels comporte toutes explications complémentaires.

**ACTIVITE DE LA SOCIETE**

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de 85 855,14 Euros contre 89 855,62 Euros au titre de l'exercice précédent.

Ce chiffre d'affaires est principalement constitué de PRESTATIONS DE COIFFURE

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à 84 896,41 Euros pour l'exercice, contre 83 674,76 Euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Les autres achats et charges externes ressortent à 14 138,39 Euros au 31/12/2018 contre 13 769,27 Euros pour l'exercice précédent.
- Les impôts et taxes ressortent à 1 575,88 Euros au 31/12/2018 contre 1 717,87 Euros pour l'exercice précédent.
- Les salaires et traitements ressortent à 58 807,93 Euros au 31/12/2018 contre

- 57 739,95 Euros pour l'exercice précédent, et les charges sociales correspondantes à 10 181,64 Euros au 31/12/2018 et 10 354,20 Euros pour l'exercice précédent.
- Les dotations aux amortissements et provisions, quant à elles, ressortent à 0 Euros au 31/12/2018 contre 0 Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat financier de l'exercice s'élève à 0 Euros, contre 0 Euros pour l'exercice précédent.

Enfin, le résultat exceptionnel s'établit à 301,11 Euros au 31/12/2018, contre 0,51 Euros au titre de l'exercice précédent.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat net se solde par un bénéfice de 1 259,84 Euros contre un bénéfice de 5 705,37 Euros au titre du précédent exercice.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

### **PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RESULTAT**

Nous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018 ainsi que l'évolution de leurs principaux postes par rapport à l'exercice précédent.

#### **Bilan :**

##### **A l'actif:**

- Les valeurs immobilisées brutes sont de 5 351,42 Euros, les amortissements et provisions correspondants de 1 810,73 Euros, soit un montant net de 3 540,69 Euros contre un montant net pour l'exercice précédent de 3 484,32 Euros.
- Les stocks et en-cours de production nets ressortent à 0 Euros, contre 0 Euros pour l'exercice précédent.
- Les créances et disponibilités nettes sont de 9 549,50 Euros, contre 13 103,50 Euros pour l'exercice précédent.

##### **Au passif:**

- Les capitaux propres s'élèvent à -42 217,88 Euros, contre -43 477,72 Euros pour l'exercice antérieur.
- Les emprunts et dettes ressortent à 55 308,07 Euros contre 60 185,91 Euros l'année précédente.

#### **Compte de résultat :**

Les produits d'exploitation ressortent à 85 855,14 Euros au 31/12/2018, contre 89 855,62 Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation s'établit à 958,73 Euros, contre 6 180,86 Euros au titre de l'exercice précédent.

Par ailleurs, une comparaison plus détaillée des charges figure au paragraphe "Activité de la Société".

#### **Résultats - Affectation :**

L'exercice clos le 31/12/2018 fait ressortir un bénéfice de 1 259,84 Euros.  
A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de -50 977,72 Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à -49 717,88 Euros.  
Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la façon suivante :

#### **DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT**

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

#### **CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Nous allons également vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce

#### **RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU GERANT**

Le mandat de , gérant , vient à expiration à l'issue de la présente Assemblée. Nous soumettons à votre approbation le renouvellement de son mandat pour une durée de ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le .

#### **MODIFICATION DE LA REMUNERATION DU GERANT**

Enfin, nous vous demanderons de vous prononcer sur la modification de la rémunération de la gérance.

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérant, pour l'exercice écoulé.

Fait à PARIS  
Le 30/06/2019

**La gérance**

*V. Q. Maizucis.*



Formulaire obligatoire  
(art 223 du Code général des impôts)

**IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS**

Taux de 0,2 % du service

Exercice ouvert le	01012018	et clos le	31122018	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

**A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE**

Désignation de la société:	Adresse du siège social.
SARL SOCIETY COIFFURE 39 RUE DIDOT 75014 PARIS	
SIRET 4 7 7 4 8 7 0 1 1 0 0 0 1 7	Mél: cabinetpg@yahoo.fr
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

**RÉGIME FISCAL DES GROUPES**

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET	
-------	--

**B ACTIVITÉ**

Activités exercées | Coiffure

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

**C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION** (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%*	Bénéfice imposable à 28%	Déficit	1 359
Bénéfice imposable à 15% <sup>1</sup>				

**2 Plus-values**

PV à long terme imposables à 15%  Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%

PV à long terme imposables à 19%  Autres PV imposables à 19%  PV à long terme imposables à 0%  PV exonérées (art. 238 quinquies)

**3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches**

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies  Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A  Pôle de compétitivité, art. 44 undecies

Entreprise nouvelle, art. 44 septies  Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies  Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies  Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A  Autres dispositifs

Société d'investissement immobilier cotée  Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)  Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

**4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :** dans le secteur productif, art. 244 quater W  dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

**D IMPUTATIONS** (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

**E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LDCATIFS** (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

**F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS Cbc/DAC4** (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1), cocher la case ci-contre

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

Nom / Adresse	
N°	

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case ci-contre

Nom / Adresse	
N°	

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

**G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE**

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI  NON  Si oui, indication du logiciel utilisé

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr). S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable: SAS F & W ACCOUNTING 36 AVENUE GÉNÉRAL DE GAULLE 93170 BAGNOLET	Nom et adresse du conseil:
Tél: 0954546777	Tél:
CGA/OMGA <input type="checkbox"/> Visueur conventionné (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du visueur conventionné:	Date: 28042019 Lieu: PARIS
N° d'agrément du CGA/OMGA/visueur conventionné	Qualité et nom du signataire: Gérant VAISHALI MAISURIA
	Signature: V. A. Maisuria

\* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et clos en cours d'année 2019, le taux normal d'IS est de 31% (au lieu de 33 1/3 %). Dans ce cas précis, le taux d'impôt sur les sociétés appliqué doit être précisé en annexe libre de la liasse fiscale (cf. la rubrique « Nouveautés » de la notice du formulaire n° 2065-SD).

SAGE Experts-comptables Janvier 2019

**IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS**

N° 2065 bis-SD

Formulaire obligatoire  
(art 223 du Code général des Impôts)

2019

**ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD**

**H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS**

Montant global brut des distributions <sup>(1)</sup>	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) <sup>(2)</sup>				c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus <sup>(3)</sup>				e
				f
				g
				h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI <sup>(4)</sup>				i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j
Montant des revenus répartis <sup>(5)</sup>				Total (a à h)

**I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)**

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI). * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants. * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.							
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:							
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6				
1	2	3	4	Indemnités forfaitaires	Remboursements	6	Indemnités forfaitaires	Remboursements	7	8
VAISHALI MAISURIA	50									
5 RUE DES ALPES 95190 GOUSSAINVILLE										
KISHORKUMAR TAILOR	25									
23 RUE MARCEL CARNE 95190 GOUSSAINVILLE										
PRADHYUMAN PATEL	25									
42 RUE DU CHATEAU D EAU 75010 PARIS										

**J DIVERS**

\* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS ( en cas de gérance libre)

\* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

**K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION**

REMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés <sup>(6)</sup>		MVL restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVL imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages <sup>(6)</sup>		MVL réalisée au cours de l'exercice	
		MVL restant à reporter	



Formulaire obligatoire (article 54 quater  
du Code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2018 ou exercice

Désignation de l'entreprise SARL LOVELY COIFFURE  
Adresse 39 RUE DIDOT 75014 PARIS

du \_\_\_\_\_  
au \_\_\_\_\_

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①								
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1	MAISURIA Rajeshkumar COIFFEUR QUALIFIE				5 RUE DES ALPES 95190			
2	MAISURIA Vaishali RESPCHSABLE DE SALON				5 RUE DES ALPES 95190			
3	SANJAY KUMAR R Maisuria COIFFURE				87 RUE DE STRASBOURG 93200			
4	PATEL Parth COIFFEUR				CHEZ INSER-ASAF 121 RUE MANIN 75019			
5								
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ②)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	18 822			18 822				18 822
2	14 515			14 515				14 515
3	12 495			12 495				12 495
4	12 330			12 330				12 330
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**	58 162			58 162				58 162

\*\* TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		
Total		

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①):			
Total des dépenses		Bénéfices Imposables ①	
- de l'exercice . 2018 . . (total col. 9 + total col. 10) ⑩	58 162	- de l'exercice . 2018 . . ⑩	
- de l'exercice précédent ⑪	57 258	- de l'exercice précédent ⑪	3 176
Nom et qualité du signataire <u>VAISHALI MAISURIA</u> <u>Gérant</u>		À <u>PARIS</u> , le <u>28/04/2019</u> Signature. <u>V. R. Maisuria</u>	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

2019	<b>REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE</b>		2069RCI
Exercice du 01 / 01		au 31 / 12	ou au titre de l'année N
			Néant
PME au sens communautaire			
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies O de l'annexe III au CGI)			
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre			
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)			
<b>I - REDUCTIONS ET CREDITS D IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE</b>			
Crédit d'impôt		Montant	
CIC		2 619	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE			
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)			
dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			
		Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM		43 647	
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés			
<b>II - CREDITS D IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D UNE DECLARATION SPECIALE</b>			
Crédit d'impôt		Montant	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM			
<b>PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS</b> (l'utilisation de la valeur AUT = Autres crédits d'impôts)			
<b>III - CAS PARTICULIERS</b>			
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant	



Désignation de l'entreprise <u>SARL LOVELY COIFFURE</u>										Néant <input type="checkbox"/> *															
Adresse de l'entreprise <u>39 RUE DIDOT 75014 PARIS</u>																									
SIRET <table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <tr><td>4</td><td>7</td><td>7</td><td>4</td><td>8</td><td>7</td><td>0</td><td>1</td><td>1</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>7</td></tr> </table>										4	7	7	4	8	7	0	1	1	0	0	0	1	7		
4	7	7	4	8	7	0	1	1	0	0	0	1	7												
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>1, 2</u>										Durée de l'exercice précédent * <u>1, 2</u>															
										Exercice N clos le <u>31/11/21210118</u>															
<b>ACTIF</b>										Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3													
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012																				
		Autres *	014		016																				
	Immobilisations corporelles *		028	1 811	030	1 811																			
	Immobilisations financières * (1)		040	3 541	042				3 541																
	Total I (5)			044	5 351	048	1 811		3 541																
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052																			
		Marchandises *		060		062																			
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066																				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068		070																			
		Autres * (3)		072	2 742	074			2 742																
	Valeurs mobilières de placement		080		082																				
	Disponibilités		084	6 808	086				6 808																
	Charges constatées d'avance *		092		094																				
Total II			096	9 550	098			9 550																	
Total général (I + II)			110	14 901	112	1 811		13 090																	
<b>PASSIF</b>										Exercice N 1	NET														
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *								120	7 500															
	Écarts de réévaluation								124																
	Réserve légale								126																
	Réserves réglementées *								130																
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)				131		)		132																
	Report à nouveau								134	(50 978)															
	Résultat de l'exercice								136	1 260															
	Provisions réglementées								140																
	Total I								142	(42 218)															
Provisions pour risques et charges								Total II	154																
DÉTTES (4)	Emprunts et dettes assimilées								156																
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours								164																
	Fournisseurs et comptes rattachés *								166	3 626															
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : .....)				169	40 756	)		172	51 682															
	Produits constatés d'avance								174																
Total III								176	55 308																
Total général (I + II + III)								180	13 090																
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an		195																	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182	56																
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184																	

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT SD

② **COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)**

DGFIP N° 2033-BSD 2019

Formulaire obligatoire (article R12 selon A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		SARL LOVELY COIFFURE		[Néant <input type="checkbox"/> ]		
<b>A - RÉSULTAT COMPTABLE</b>				Formulaire déposé au titre de l'IR		018		
						Exercice clos le 13/11/2018		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			205		210		
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214		
		Services *		217		218	85 855	
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée *					224		
	Subventions d'exploitations reçues					226		
	Autres produits					230		
				Total des produits d'exploitation hors TVA (I)		232	85 855	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234		
	Variation de stocks (marchandises) *					236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240		
	Autres charges externes * :		(dont crédit bail : - mobilier ; - immobilier)			242	14 138	
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAF *)		243		244	1 576
	Rémunérations du personnel *					250	59 808	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	10 182	
	Dotations aux amortissements *					254		
	Dotations aux provisions					256		
Autres charges		(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *)		255		262	193	
		(dont contributions versées aux organisations syndicales et professionnelles)		266				
				Total des charges d'exploitation (II)		264	84 896	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						270	959	
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		294		
Produits exceptionnels (IV)						290	301	
Charges exceptionnelles (VI)		(dont amortissements des souscriptions dans des PMF innovantes (art. 217 octies) ; dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D))		347		300	(0)	
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306		
						410	1 260	
<b>2 - BÉNÉFICES OUI PERTES = Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)</b>						312	1 260	
<b>B - RÉSULTAT FISCAL</b>				Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	1 260	
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles					318		
	Provisions non déductibles *					322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033-NOT-SD)					324		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des epes-ets d'associés		247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option				(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 249 septies D))	249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997			
Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexies)		986		ZFU-TE (44 octies et octies A)	987		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)		981		JEI (44 sexies A)	989		
	ZRD (44 terdecies)		127		ZRR (44 quinquies)	136		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		991		Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	990		
	ZFA (44 quaterdecies)		345		Investissements outre-mer	344		
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)					992		
	Créance due au report en amont du déficit					346	350	
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)					655			
<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b>				Bénéfices col. 1 / Déficit col. 2		352	354	
Déficit de l'exercice reporté en amont *					356			
Déficits antérieurs reportables *		dont imputés sur le résultat :				360		
<b>RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS</b>				Bénéfices col. 1 / Déficit col. 2		370	372	

SAGE Experts-comptables Janvier 2019

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD





Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : <b>SARL LOVELY COIFFURE</b>					Néant <input type="checkbox"/> *					
<b>I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>										
<b>A NATURE DES PROVISIONS</b>			Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice				
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606					
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607					
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616					
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626					
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636					
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646					
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656					
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666					
<b>TOTAL</b>		<b>660</b>	<b>682</b>	<b>684</b>	<b>686</b>					
<b>B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>					<b>C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b> (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
		Dotations		Reprises						
Immob incorporelles	700	705								
Terrains	710	715								
Constructions	720	725								
Inst. techniques mat. et outillage	730	735								
Inst générales, agencements amén. div.	740	745								
Matériel de transport	750	755								
Autres immobilisations corporelles	760	765								
<b>TOTAL</b>		<b>770</b>	<b>775</b>							
					1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes					
					2					
					3					
					4					
					5					
					6					
					7					
					TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD					
					780					
<b>II DÉFICITS REPORTABLES</b>					<b>III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C</b>					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982			Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995			
Déficits imputés		983			Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996			
Déficits reportables		984								
Déficits de l'exercice		960	1 359							
Total des déficits restant à reporter		970	1 359							
<b>IV DIVERS</b>										
Primes et cotisations complémentaires facultatives							381			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *							380			
N° du centre de gestion agréé							388			
Montant de la TVA collectée							374	17 166		
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)							378	2 746		
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant							399			
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							398			
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							397			

SAGE Experts-comptables Janvier 2019

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.  
\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

⑤

Désignation de l'entreprise: .....SARL LOVELY COIFFURE.....		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le: ..01/01/2018. et clos le: .....31/12/2018		Données en nombre de mois	
		1	2
<b>DÉCLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectif moyen du personnel * :		376	4,00
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>			
<b>I - Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	85 855
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
		<b>TOTAL 1</b>	<b>106</b>
			<b>85 855</b>
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
		<b>TOTAL 2</b>	<b>144</b>
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée <sup>(1)</sup></b>			
Achats		121	1 498
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	3 919
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	8 722
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	193
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
		<b>TOTAL 3</b>	<b>152</b>
			<b>14 332</b>
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la valeur ajoutée		(total 1 + total 2 - total 3)	137
			<b>71 523</b>
<b>V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).		117	71 523
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)		022	Effectifs au sens de la CVAE * 023
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	160
Date de cessation			

SAGE F. experts-comptables Janvier 2019

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.  
\* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

6

# COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2019

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.U.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt  
[ ]



(1) Néant  \*

Exercice clos le [ 31122018 ] SIREN [ 4 7 7 4 8 7 0 1 1 ]

Dénomination de l'entreprise [ SARL LOVELY COIFFURE ]

Adresse (voie) [ 39 RUE DIDOT ]

Code postal [ 75014 ] Ville [ PARIS ]

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

**I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]  
 N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]  
 Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
 Code Postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]  
 N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]  
 Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
 Code Postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]  
 N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]  
 Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
 Code Postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]  
 N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]  
 Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
 Code Postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

**II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2) [ MME ] Nom patronymique [ MATSURIA ] Prénom(s) [ VAISHALI ]  
 Nom marital [ MATSURIA ] % de détention [ 50,00 ] Nb de parts ou actions [ 50 ]  
 Naissance: Date [ 20/05/1977 ] N° Département [ 999 ] Commune [ CHIKHLI VALSAD ] Pays [ ]  
 Adresse : N° [ 5 ] Voie [ RUE DES ALPES ]  
 Code Postal [ 95190 ] Commune [ GOUSSAINVILLE ] Pays [ FR ]

Titre (2) [ M ] Nom patronymique [ TAILOR ] Prénom(s) [ VISHOKUMAR ]  
 Nom marital [ ] % de détention [ 25,00 ] Nb de parts ou actions [ 25 ]  
 Naissance: Date [ 17/03/1962 ] N° Département [ 999 ] Commune [ PINJART INDE ] Pays [ ]  
 Adresse : N° [ 23 ] Voie [ RUE MARCEL CARNE ]  
 Code Postal [ 95190 ] Commune [ GOUSSAINVILLE ] Pays [ FR ]

SAGE Experts-comptables Janvier 2019

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.  
 (2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.  
 \* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

6

# COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2019

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



Extension 2

SARL LOVELY COIFFURE

## II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)   
 Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Naissance: Date  N° Département  Commune  Pays   
 Adresse: N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)   
 Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Naissance: Date  N° Département  Commune  Pays   
 Adresse: N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)   
 Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Naissance: Date  N° Département  Commune  Pays   
 Adresse: N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)   
 Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Naissance: Date  N° Département  Commune  Pays   
 Adresse: N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)   
 Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Naissance: Date  N° Département  Commune  Pays   
 Adresse: N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)   
 Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Naissance: Date  N° Département  Commune  Pays   
 Adresse: N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)   
 Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Naissance: Date  N° Département  Commune  Pays   
 Adresse: N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

SAGE Experts-comptables Janvier 2019

7

# FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant  \*

N° de dépôt  
[ ]

Exercice clos le 31122018

SIREN 4 7 7 4 8 7 0 1 1

Dénomination de l'entreprise SARL LOVELY COIFFURE

Adresse (voie) 39 RUE DIDOT

Code postal 75014 Ville PARIS

1 - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE : 905

Forme juridique [ ]	Dénomination [ ]	N° SIREN (si société établie en France) [ ]	% de détention [ ]
Adresse : N° [ ] Voie [ ]		Code Postal [ ]	Commune [ ] Pays [ ]
Forme juridique [ ]	Dénomination [ ]	N° SIREN (si société établie en France) [ ]	% de détention [ ]
Adresse : N° [ ] Voie [ ]		Code Postal [ ]	Commune [ ] Pays [ ]
Forme juridique [ ]	Dénomination [ ]	N° SIREN (si société établie en France) [ ]	% de détention [ ]
Adresse : N° [ ] Voie [ ]		Code Postal [ ]	Commune [ ] Pays [ ]
Forme juridique [ ]	Dénomination [ ]	N° SIREN (si société établie en France) [ ]	% de détention [ ]
Adresse : N° [ ] Voie [ ]		Code Postal [ ]	Commune [ ] Pays [ ]
Forme juridique [ ]	Dénomination [ ]	N° SIREN (si société établie en France) [ ]	% de détention [ ]
Adresse : N° [ ] Voie [ ]		Code Postal [ ]	Commune [ ] Pays [ ]
Forme juridique [ ]	Dénomination [ ]	N° SIREN (si société établie en France) [ ]	% de détention [ ]
Adresse : N° [ ] Voie [ ]		Code Postal [ ]	Commune [ ] Pays [ ]
Forme juridique [ ]	Dénomination [ ]	N° SIREN (si société établie en France) [ ]	% de détention [ ]
Adresse : N° [ ] Voie [ ]		Code Postal [ ]	Commune [ ] Pays [ ]

SAGE Experts-comptables Janvier 2019

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.  
\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.